



commissaire
aux comptes



ALLIANCE EXPERTS

Certifié conforme

Signé par :
Samuel GELRUBIN
BC9BD2CDBD2E438...

TERROT

Société par actions simplifiée au capital de 1 005 810 €

Siège social : 111 Rue de Longchamp 75116 PARIS

R.C.S PARIS 542 005 210

-

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

-

Exercice clos le 31 décembre 2024

TERROT – Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Société par actions simplifiée TERROT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée TERROT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne :

- Les titres de participation : ils sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.



commissaire
aux comptes



ALLIANCE EXPERTS

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



commissaire
aux comptes



ALLIANCE EXPERTS

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 23 juin 2025

Le commissaire aux comptes
COFACOM – Groupe Alliance Experts
Hubert Tondeur

DocuSigned by:

69AEDF6FE48E4BA...

TERROT

Société par actions simplifiée au capital de 1.005.810 euros
Siège social : 111 rue de Longchamp - 75116 Paris
542 005 210 RCS Paris

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2024

Copie certifiée conforme

Signé par :
Samuel GELRUBIN
BC9BD2CDBD2E438...

Monsieur Samuel GELRUBIN
Président

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	39 123	39 123				
Fonds commercial	513 800		513 800	0,75	513 800	0,77
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	1 621 855		1 621 855	2,35	1 606 855	2,42
Constructions	6 608 186	1 948 283	4 659 903	6,76	4 725 019	7,12
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	5 923 965	1 065 673	4 858 292	7,05	5 102 291	7,69
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 305 840		1 305 840	1,89	1 557 405	2,35
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	480		480	0,00	480	0,00
Prêts						
Autres immobilisations financières	101 170		101 170	0,15	97 695	0,15
TOTAL (I)	16 114 419	3 053 079	13 061 340	18,94	13 603 545	20,50
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	1 542 065		1 542 065	2,24	1 737 065	2,62
Avances & acomptes versés sur commandes	10 577		10 577	0,02	24 525	0,04
Clients et comptes rattachés	6 168 283	545 581	5 622 702	8,15	3 510 486	5,29
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	66 964		66 964	0,10	18 013	0,03
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	151 521		151 521	0,22	123 020	0,19
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	285 923		285 923	0,41	188 505	0,28
. Autres	45 951 111		45 951 111	66,64	44 799 426	67,53
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 365 660	507 916	857 744	1,24	1 365 660	2,06
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	382 923		382 923	0,56	273 184	0,41
Charges constatées d'avance	183 580		183 580	0,27	198 083	0,30
TOTAL (II)	56 108 606	1 053 497	55 055 109	79,85	52 237 966	78,74
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	833 608		833 608	1,21	502 164	0,76
TOTAL ACTIF (0 à V)	73 056 633	4 106 576	68 950 057	100,00	66 343 675	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 005 810)	1 005 810	1,46	1 005 810	1,52
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	858 340	1,24	858 340	1,29
Ecart de réévaluation	3 012	0,00	3 012	0,00
Réserve légale	111 540	0,16	111 540	0,17
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	23 227 038	33,69	22 564 129	34,01
Report à nouveau	14 580 287	21,15	14 580 287	21,98
Résultat de l'exercice	-2 126 894	-3,07	662 909	1,00
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	37 659 132	54,62	39 786 027	59,97
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	833 611	1,21	502 164	0,76
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	833 611	1,21	502 164	0,76
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	8 080 445	11,72	9 311 892	14,04
. Découverts, concours bancaires	244	0,00		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	259 403	0,38	254 332	0,38
. Associés	18 769 257	27,22	13 263 012	19,99
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 193 928	1,73	1 314 533	1,98
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	109 581	0,16	144 138	0,22
. Organismes sociaux	283 997	0,41	317 946	0,48
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 115 570	1,62	819 689	1,24
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	36 051	0,05	49 723	0,07
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	121 687	0,18	121 687	0,18
Autres dettes	279 952	0,41	228 735	0,34
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	207 199	0,30	229 798	0,35
TOTAL(IV)	30 457 314	44,17	26 055 485	39,27
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	68 950 057	100,00	66 343 675	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	201 200		201 200	5,21	185 000	4,12	16 200	8,76	
Production vendue biens									
Production vendue services	3 664 058		3 664 058	94,79	4 300 819	95,88	-636 761	-14,80	
Chiffres d'Affaires Nets	3 865 258		3 865 258	100,00	4 485 819	100,00	-620 561	-13,82	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			6 000	0,16	7 333	0,16	-1 333	-18,17	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			80 152	2,07			80 152	N/S	
Autres produits			36	0,00	4	0,00	32	800,00	
Total des produits d'exploitation (I)			3 951 446	102,23	4 493 156	100,16	-541 710	-12,05	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)			195 000	5,04	92 947	2,07	102 053	109,80	
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			2 097 644	54,27	1 984 457	44,24	113 187	5,70	
Impôts, taxes et versements assimilés			216 386	5,60	361 679	8,06	-145 293	-40,16	
Salaires et traitements			1 164 373	30,12	1 345 078	29,99	-180 705	-13,42	
Charges sociales			505 114	13,07	582 598	12,99	-77 484	-13,29	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			598 958	15,50	345 966	7,71	252 992	73,13	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant					588 178	13,11	-588 178	-100,00	
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			10 858	0,28	8 081	0,18	2 777	34,36	
Total des charges d'exploitation (II)			4 788 334	123,88	5 308 984	118,35	-520 650	-9,80	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-836 887	-21,64	-815 829	-18,18	-21 058	-2,57	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			2 800 154	72,44	415 868	9,27	2 384 286	573,33	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			281 467	7,28	462 060	10,30	-180 593	-39,07	
Produits financiers de participations			107 988	2,79	200 000	4,46	-92 012	-46,00	
Produits des autres valeurs mobilières et créances			141	0,00	126	0,00	15	11,90	
Autres intérêts et produits assimilés			1 976 639	51,14	2 338 775	52,14	-362 136	-15,47	
Reprises sur provisions et transferts de charges			769 231	19,90	70 266	1,57	698 965	994,74	
Différences positives de change			4	0,00	2 265	0,05	-2 261	-99,81	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			2	0,00	115 108	2,57	-115 106	-99,99	
Total des produits financiers (V)			2 854 006	73,84	2 726 540	60,78	127 466	4,68	
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 341 527	34,71	769 231	17,15	572 296	74,40	
Intérêts et charges assimilés			885 977	22,92	1 003 334	22,37	-117 357	-11,69	
Différences négatives de change			135	0,00	17 323	0,39	-17 188	-99,21	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements			1 565	0,04	20 370	0,45	-18 805	-92,31	
Total des charges financières (VI)			2 229 203	57,67	1 810 258	40,36	418 945	23,14	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			624 803	16,16	916 281	20,43	-291 478	-31,80	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			2 306 602	59,68	54 261	1,21	2 252 341	N/S	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	90 430	2,34	289	0,01	90 141	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 461 133	32,57	-1 461 133	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	90 430	2,34	1 461 421	32,58	-1 370 991	-93,80
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	26 322	0,68	23 025	0,51	3 297	14,32
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 512 605	116,75	843 205	18,80	3 669 400	435,17
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	4 538 926	117,43	866 230	19,31	3 672 696	423,99
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-4 448 497	-115,08	595 191	13,27	-5 043 688	-847,40
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-15 000	-0,38	-13 457	-0,29	-1 543	-11,46
Total des Produits (I+III+V+VII)	9 696 036	250,85	9 096 985	202,79	599 051	6,59
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 822 931	305,88	8 434 076	188,02	3 388 855	40,18
RÉSULTAT NET	-2 126 894	-55,02	662 909	14,78	-2 789 803	-420,83
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

TERROT

Société par actions simplifiée au capital de 1.005.810 euros
Siège social : 111 rue de Longchamp – 75116 Paris
542 005 210 RCS Paris

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2025**

(...)

**« DEUXIÈME RÉOLUTION
(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024)**

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, **décide** d'affecter la perte réalisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'un montant de (2.126.894) euros, de la manière suivante :

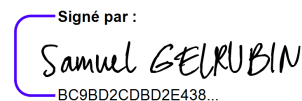
- Poste « Report à nouveau » avant affectation :.....14.580.287 euros
- Affectation de la totalité du résultat au poste « Report à nouveau » :.....(2.126.894) euros
- Poste « Report à nouveau » après affectation :.....12.453.393 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à un montant de 37.659.132 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité. »

(...)

Certifié conforme à l'original

Signé par :

BC9BD2CDBD2E438...

Monsieur Samuel GELRUBIN
Président